



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 87689

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur le montant des frais de scolarité des lycées français au Canada, et son accès aux bourses. Maintenir un lien avec la France est essentiel pour les familles de nos compatriotes français établis à l'étranger, qui souhaitent par conséquent scolariser leur enfant dans un lycée français. À titre d'exemple, une famille française dépense 20 000 dollars afin de permettre à leur deux fils, respectivement en maternelle et en primaire de fréquenter un établissement français à l'étranger. Certains parents, bien qu'ayant une situation professionnelle établie n'ont pas forcément les moyens de scolariser leurs enfants dans un établissement français au regard du montant des frais d'inscriptions demandés. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend prendre en compte le coût élevé des frais des établissements français à l'étranger, au Canada dans le cadre de critère d'attribution aux bourses.

Texte de la réponse

La mise en place du nouveau système des bourses scolaires poursuivait deux objectifs principaux : une répartition plus juste et plus équitable de l'aide entre les pays et entre les familles et le retour à la maîtrise budgétaire du dispositif d'aide à la scolarité. Trois années d'application permettent de constater que ces objectifs sont atteints ainsi qu'en témoignent les indicateurs mesurant le fonctionnement du nouveau dispositif. Tel est le cas au Canada. Dans le contexte d'un éventail très large des frais de scolarité variant en moyenne annuelle de 2 960 € (établissements de Montréal) à 10 907 € (lycée français de Toronto), la quotité moyenne des bourses accordée s'élève à 61 % du montant des frais de scolarité. Par ailleurs, le revenu net annuel moyen des familles françaises boursières au Canada (33 803 €) étant très largement supérieur à la moyenne mondiale (20 083 €), ce pourcentage canadien (61 %) est logiquement inférieur à celui enregistré au niveau mondial (80 %). Au titre de l'année scolaire 2014/2015, le Canada se plaçait au 19e rang mondial en nombre de boursiers (315) et au 28e rang mondial en montant des bourses accordées (882 107 €). Depuis sa mise en application, le nouveau système des bourses scolaires n'a, à la connaissance du MAEDI, soulevé aucune tension particulière avec les familles françaises au Canada.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87689

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6574

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7727